

SAGE YSER



ETAT DE LA RESSOURCE EN EAU

L'Yser est de mauvaise qualité, car :

- Le territoire possède un réseau dense de fossés et de cours d'eau (environ 300 km), qui alimentent des plans d'eau et petites mares. Mais n'étant pas alimentés par des nappes, les phénomènes d'étiage sont observés en été depuis 2017.
- Lamont du fleuve est dépourvu de végétation bordant les milieux aquatiques (ripisylve). Bocager autrefois, les flancs des Monts de Flandre ont été progressivement déboisés, à l'image des zones humides de l'Yser.
- Les prairies inondables, sont en constante diminution, au profit des grandes cultures qui sont présentes le long de l'Yser. Le territoire est en effet, en majorité à usage agricole (90% de terres agricoles en 2018). L'agriculture est dominée par les grandes cultures, entraînant une pollution azotée et par les produits phytosanitaires. De plus, les terres ont été drainées pour permettre le développement de cette activité.
- Les industries présentes sur le territoire, ainsi que les installations d'assainissement collectif et non collectif, sont également sources de pollution pour l'Yser.
- La disparition progressive des éléments de maintien du paysage, le remaniement des cours d'eau et la nature argileuse des sols font des ruissellements, des phénomènes récurrents, provoquant des crues régulières et des coulées de boue.

D'OU VIENT L'EAU POTABLE ?

Soulignons d'abord que l'Yser est un fleuve transfrontalier utilisé pour l'eau potable par les Flamands. Cela entraîne donc un enjeu de quantité, surtout en été, mais également de qualité. La ressource souterraine étant peu productive, le territoire importe 90% de l'eau qu'il consomme, soit 2Mm³. Ainsi, 0,2Mm³ d'eau sont prélevés en 2016 pour l'agriculture et l'industrie, principalement agro-alimentaire.

ASTUCES *Au quotidien, chacun de nous peut agir pour l'eau !*

- En économisant et réutilisant la ressource
- En limitant l'utilisation et le rejet dans l'évier des produits toxiques
- En réduisant les fuites d'eau chez soi
- En se raccordant à un système d'assainissement conforme
- En entretenant les espaces naturels et aquatiques autour de soi
- Mais surtout en s'informant et en sensibilisant sur la thématique.

Nom : Yser

Nature : Petit fleuve côtier, situé à cheval sur la France et la Belgique, il s'écoule sur 70 km dont 30 dans le département du Nord, depuis Buysscheure pour aller se jeter dans la Mer du nord au niveau de Nieuport en Belgique.

Superficie : 1 101 km²

Réseau hydrographique : Les principaux affluents sont situés en rive droite : la Peene Becque, la Sale Becque et l'Ey Becque. En rive gauche la Zwyne Becque.

A QUOI SERT LA FACTURE D'EAU QUE JE PAIE ?

L'eau est gratuite, c'est le service que l'on paie. Il permet de puiser l'eau, en majorité pour notre bassin Artois-Picardie, dans la nappe phréatique, de la rendre potable et de l'acheminer auprès des habitants. Il permet aussi d'amener nos eaux usées vers la station d'épuration pour la nettoyer avant de la rendre propre au milieu naturel.

En 2019, le prix de l'eau sur le secteur Yser s'élevait à 4.95€/m³, une augmentation de 93% par rapport à 1996, due en majorité à l'assainissement. La consommation par ménage s'élève à 80.81m³/an, elle est supérieure à celle sur le bassin (78.87m³/an).

Les redevances attribuées à l'agence de l'eau qui apparaissent sur les factures d'eau (l'une pour l'eau potable et l'autre pour l'eau usée), permettent à l'agence de financer des projets d'intérêt généraux visant à préserver ou améliorer la ressource en eau.

QUE PREVOIT LE PROCHAIN SDAGE ?

Le Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux 2022-2027 prévoit de maintenir la qualité et la quantité de l'ensemble de l'eau, superficielle et souterraine de l'Yser. Pour se faire, il cible une série de mesures comme la restauration des milieux aquatiques, des actions de protection des zones humides, ou encore la mise en place de pratiques agricoles pérennes pour lutter contre l'érosion et la pollution, très présente sur ce secteur.

Les investissements nécessaires pour améliorer l'état de la ressource sont de 19,6 millions d'euros.

COMMENT PARTICIPER ?

Rendez-vous sur www.agissonspourleau.fr, votre avis compte pour l'avenir de l'eau !

